

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Honoré, à 19 h, le mardi 14^e jour de mars 2023, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Gérald Savard, préfet et maire de Bégin, à laquelle séance sont présents les membres suivants :

M.	Guy Lavoie	maire de Larouche
M.	Pierre Deslauriers	maire de Saint-Félix-d'Otis
M.	Rémi Gagné	préfet suppléant et maire de Rivière-Éternité
M.	Philôme La France	maire de Petit-Saguenay
M.	Richard Perron	maire de L'Anse-Saint-Jean
M.	Germain Grenon	maire de Saint-David-de-Falardeau
M.	Serge Lemyre	maire de Saint-Fulgence
M.	Hervé Simard	maire de Ferland-et-Boilleau
M.	Claude Riverin	maire de Sainte-Rose-du-Nord
M.	Bruno Tremblay	maire de Saint-Honoré
M.	Lucien Gravel	maire de Saint-Ambroise

Est absent :

M. Bernard Saint-Gelais maire de Saint-Charles-de-Bourget

Participe également à cette séance :

M^{me} Peggy Lemieux directrice générale et greffière-trésorière

C-23-141

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) / VOLET 2 - SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC / ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2023

CONSIDÉRANT l'Entente relative au Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR) signée entre la MRC du Fjord-du-Saguenay et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la clause 18 de l'entente par laquelle la MRC s'engage à adopter annuellement ses priorités d'intervention;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Germain Grenon;

APPUYÉ PAR M. Richard Perron;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER les priorités annuelles d'intervention 2023 du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC telles que détaillées ci-après :

- Aide à l'entreprise privée en lien avec la Politique de soutien aux entreprises;
- Financement de projets dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Le financement se décline en 3 volets :
 - o Participation à des projets contribuant à améliorer les milieux de vie à l'échelle de la municipalité;
 - o Participation à des projets d'envergure sur le territoire de la MRC (coût du projet d'au moins 200 000 \$);
 - o Participation à des projets régionaux (au moins 2 MRC impliquées financièrement dans le projet).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Peggy Lemieux
Directrice générale et
greffière-trésorière
Saint-Honoré, le 23 mars 2023